

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Boulogne-Billancourt, le 09/03/2023

Le groupe TF1 a déposé le 09 mars 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le Document d'Enregistrement Universel sur l'exercice 2022 en version HTML.

Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté à partir du site Internet de la Société <https://www.groupe-tf1.fr/>. La version anglaise sera disponible le 17 mars 2023.

Il est également disponible sur le site de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr>.

Le Document d'Enregistrement Universel 2022 inclut notamment le rapport financier annuel 2022, les rapports des Commissaires aux Comptes, la déclaration de performance extra-financière, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2023 et le descriptif du programme de rachat d'actions.

**GROUPE TF1**  
**DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - [comfi@tf1.fr](mailto:comfi@tf1.fr)**  
**DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - [mcarcabal@tf1.fr](mailto:mcarcabal@tf1.fr)**